

## Formulaire d'inscription

### Je souhaite m'inscrire

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse : .....

### Je souhaite inscrire un proche

J'ai recueilli son accord

#### La personne à inscrire

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse : .....

#### La proche demandeur

Lien avec la personne : .....

Nom et prénom : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse : .....

Pour toute question, veuillez vous adresser à  
l'accueil de votre mairie ou de votre CCAS

# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS

SEPTEMBRE 2023



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) décrit de façon simple et pratique les comportements à adopter par la population en fonction des différentes situations rencontrées en cas d'alerte.

## Le mot du maire



La tempête de novembre 2023, qui restera sans aucun doute dans les mémoires autant que celle de 1987, tout autant que la crise sanitaire de la Covid, ou les épisodes récents de canicule, nous a rappelé à quel point nous étions fragiles face à un risque majeur que nous n'avions pas suffisamment anticipé. Ces événements nous ont démontré que la solidarité reste le ciment de notre société, mais qu'elle doit mieux s'organiser pour faire face à des événements graves et imprévus.

La fragilité des infrastructures délivrant l'électricité ou les télécommunications, et les difficultés de circulation rencontrées sur des routes encombrées par des arbres abattus par les tempêtes, les risques de pénuries d'eau, ou les menaces sanitaires, doivent nous obliger à être davantage réactifs pour en réduire les inconvénients pour la population.

C'est pourquoi la commune de Riec-sur-Bélon a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** organisé avec les moyens humains et matériels de la collectivité, afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité en cas de risques majeurs affectant la population.

Pour accompagner ce plan, la commune se dote d'une **Réserve Communale de Sécurité Civile** composée de bénévoles qui participent activement à l'accompagnement des mesures prises à l'occasion d'une crise majeure avérée. À ce titre les Riécoises et Riécois intéressés peuvent, en fonction de leurs compétences, intégrer cette Réserve Communale, et participer à l'organisation et la coordination de l'aide et des secours. Pour ce faire, une inscription est disponible en mairie, n'hésitez pas à nous rejoindre pour le bien de tous.

Sébastien Miossec, maire de Riec-sur-Bélon

En diffusant le document d'information que vous avez entre les mains, document appelé **DICRIM**, la commune de Riec-sur-Bélon souhaite vous sensibiliser à la prévention et à la conduite à tenir en cas de risques majeurs.

Vous y trouverez les informations et les renseignements nécessaires pour adopter la bonne conduite.

En plus de le Réserve Communale de Sécurité Civile, la commune met à votre disposition deux dispositifs complémentaires.

- Un système d'alerte à la population, **Cityc Alerte** (voir page 9, infos utiles), qui est désormais actif sur la commune. Celui-ci permet d'être alerté par SMS ou par appel téléphonique d'un danger en cours sur le territoire communal. Pour être destinataire de l'alerte, il suffit de téléphoner au numéro suivant **02 46 66 01 33** (l'enregistrement se fait en quelques secondes, le numéro est gratuit), ou encore de passer en mairie.
- Un registre de veille des personnes fragiles ou vulnérables, qui permet à la commune d'accompagner les personnes recensées, et de leur assurer une prise en charge particulière. Vous trouverez davantage de renseignements ainsi que le formulaire d'inscription à la fin de ce livret. Si vous vous sentez concerné, n'hésitez pas à vous inscrire ou à faire inscrire vos proches.

Avec vous, la commune s'engage pour **faire de la sécurité l'affaire de tous**.

## Sommaire

• Tempête.....	4
• Canicule.....	5
• Orage.....	6
• Submersion.....	7
• Grand froid.....	8
• Epidémie, Pandémie.....	9
• Infos utiles.....	9
• Votre kit d'urgence.....	10
• Fiche d'inscription au registre des personnes vulnérables.....	11, 12

**VIGILANCE ORANGE : vigilance accrue nécessaire**

car phénomène dangereux d'intensité inhabituelle ;

**VIGILANCE ROUGE : vigilance absolue obligatoire**

car phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle.

À tout moment, informez-vous sur les niveaux de vigilances météo en cours sur :  
<http://vigilance.meteofrance.com/>

**Consignes :**

- ✓ Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler et renforcez l'ancrage au sol des structures légères,
- ✓ Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets,
- ✓ Débranchez les appareils électriques et équipez-vous d'une lampe de poche,
- ✓ Écoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation,
- ✓ Évitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues),
- ✓ Vérifiez la qualité de l'amarrage de votre bateau,
- ✓ **Ne touchez en aucun cas les fils électriques à terre.**

Les périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...).

Les services sociaux communaux proposent aux personnes concernées leur inscription dans un registre des personnes vulnérables destiné à leur apporter aide et soutien en cas de risque de canicule avéré. Il s'agit d'un service **gratuit et confidentiel**. Les populations les plus à risque seront ainsi régulièrement contactées pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas besoin d'aide. Lors de ces appels, les agents rappellent également les conseils élémentaires pour éviter les risques de déshydratation et pour se rafraîchir. Si la personne appelée ne répond pas, et que la non-réponse est jugée inquiétante, le centre communal d'action sociale (CCAS), chargé de ces appels, dépêchera un agent qui pourra en dernier recours contacter les pompiers.  
**(voir fiche d'inscription page 12)**

**Consignes :**

- ✓ Mettez-vous à l'abri dans un endroit frais,
- ✓ Fermez les volets et les fenêtres,
- ✓ Buvez de l'eau fraîche sans attendre d'avoir soif (évitée l'alcool, qui favorise la déshydratation) et mouillez-vous le corps,
- ✓ Évitez tout effort physique,
- ✓ Prenez des nouvelles des plus fragiles.

Électrisation, brûlure, incendie, chute d'objet... les orages peuvent entraîner de graves conséquences.

## Consignes :



- ✓ Ne restez pas sous un arbre en cas d'orage, éloignez-vous des cours d'eau et des points hauts. En voiture, ne stationnez pas sous un arbre et ne touchez pas les parties métalliques du véhicule,
- ✓ Mettez-vous rapidement à l'abri et fermez portes et fenêtres. Ne restez pas à proximité d'une fenêtre.
- ✓ Débranchez les appareils électriques et n'utilisez pas une ligne téléphonique fixe.

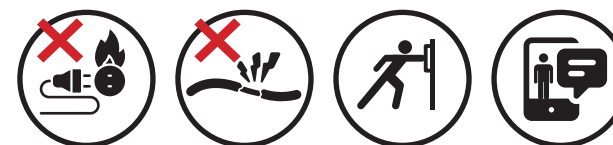
La submersion marine est une inondation des zones côtières et des estuaires par la mer. Même si la commune n'est concernée qu'à des endroits précis et peu nombreux, il convient de prendre quelques précautions lorsqu'une alerte est lancée :

## Consignes :

- ✓ Évitez garer votre véhicule sur les quais des ports de Rozbras et du Bélon et d'emprunter les chemins côtiers,
- ✓ Équipez les portes des bâtiments éventuellement concernés de batardeaux.
- ✓ N'empruntez pas les chemins côtiers et évitez les plages de Questelan et de St-Léger ainsi que les abords de Tremor.

Les périodes de grand froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux et des conduites d'énergie et d'alimentation...). Là encore, il est possible de s'inscrire au registre des personnes vulnérables de la mairie pour obtenir une aide et un soutien personnalisé (voir page 12).

## Consignes :



- ✓ Protégez vos canalisations et vos compteurs,
- ✓ Évitez, si possible, de vous déplacer,
- ✓ Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre,
- ✓ Restez autant que possible chez vous en veillant à calfeutrer les ouvertures,
- ✓ Prenez des nouvelles des plus fragiles.





## Epidémie/Pandémie

Une épidémie désigne la propagation rapide d'une maladie contagieuse dans une région donnée et sur une période donnée. C'est le cas de la grippe saisonnière en France, par exemple.

Une pandémie est une épidémie de très grande envergure qui se développe rapidement sur un très large territoire, voir dans le monde entier, comme la Covid 19, par exemple.

Dans tous les cas, il convient de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent à tous en cas d'alerte.

### Consignes :



- ✓ Lavez-vous les mains fréquemment, au savon de préférence,
- ✓ Portez un masque de protection (type chirurgical ou FFP2),
- ✓ Evitez de propager les virus en évitant les contacts directs et en toussant dans son coude ou dans un mouchoir jetable,
- ✓ Nettoyez au désinfectant les surfaces utilisées,
- ✓ Pensez à aérer fréquemment les pièces de vie.

## Infos utiles



Ce système d'alerte permet d'envoyer des SMS, aujourd'hui méthode la plus sûre et la plus efficace d'informer en direct les

possesseurs d'un téléphone portable d'un événement imprévu.

Son utilisation est simple et gratuite. L'inscription sur la liste communale se fait :

- sur le site internet de Cityc Alerte : <https://cityc.fr/citoyen-inscription>,

- en appelant le n° suivant : **02 46 66 01 33**

- à l'accueil de la mairie.



Vous pouvez trouver la cartographie des diverses zones concernées par le PCS directement en ligne :

<https://www.riecsurbelon.bzh/copie-de-les-actes-règlementaires>



N° de téléphone de la mairie de Riec-sur-Bélon : **02 98 06 91 04**  
Site internet : [www.riecsurbelon.bzh](http://www.riecsurbelon.bzh)

## Il faut savoir se préparer !

La tempête de novembre 2023 nous a démontré qu'il est utile de se préparer à affronter plusieurs jours d'isolement. Il convient donc, comme vous pouvez le voir page suivante, d'avoir une trousse de secours, de l'eau en bouteille, quelques conserves, une lampe torche, une radio, des piles et des bougies, entre autres, pour être paré en cas d'alerte. Il faut également connaître l'emplacement des compteurs électrique, à gaz et d'eau pour pouvoir rapidement les couper, si nécessaire.

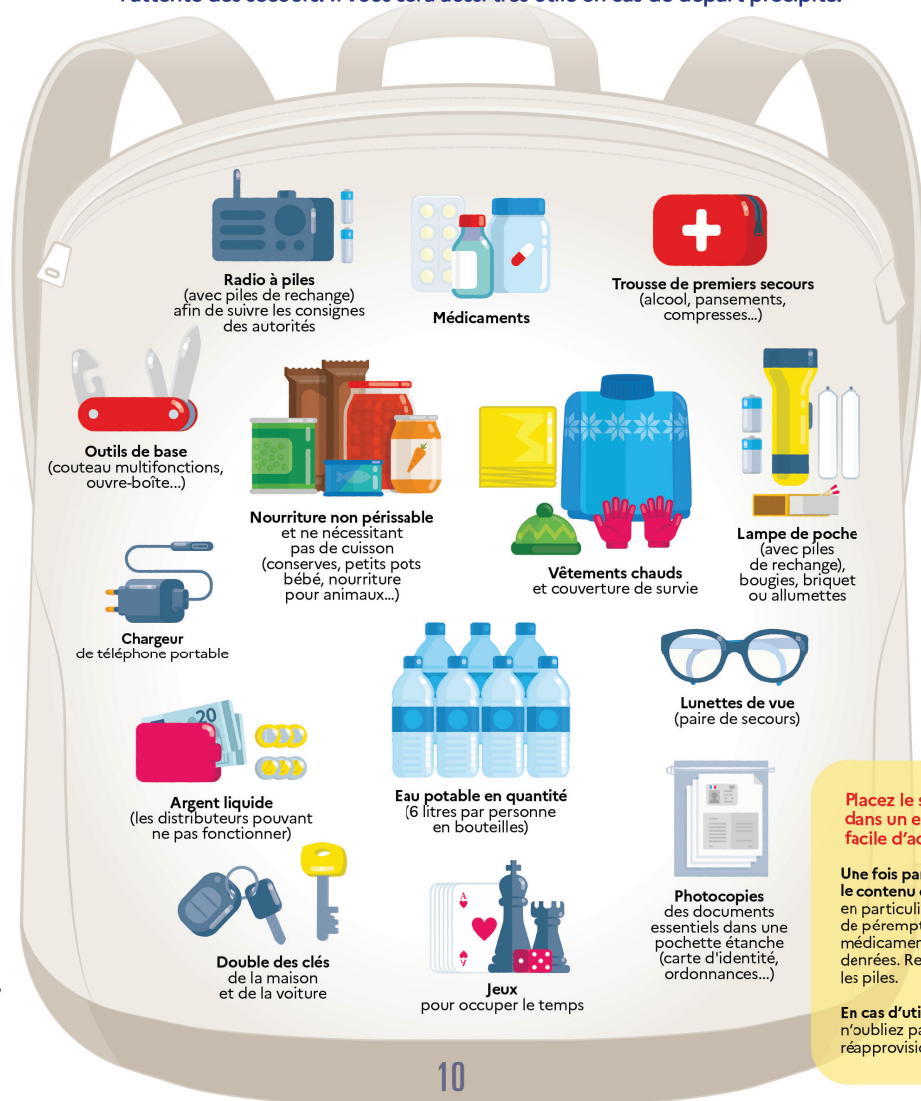
**En cas d'évacuation**, n'oubliez pas de prendre vos papiers d'identité et moyens de paiement, vos médicaments et des vêtements de rechange.

Vous serez contactés par les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile qui vous guideront vers les lieux retenus pour l'accueil de la population concernée. Ils prendront également en charge les personnes les plus vulnérables pour les aider et les accompagner.

**Chacun doit contribuer, à son niveau, à la sécurité collective en adoptant une attitude facilitant le travail des secours, en se montrant patient tout au long des alertes, et solidaire en prêtant une attention particulière aux plus fragiles.**

## Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

**Vous êtes âgé.e de + de 65 ans et/ou en situation de handicap.**

**Canicule, grand froid, situation sanitaire exceptionnelle...  
Restez serein.e,  
votre commune est à vos côtés !**

## Le Registre de veille

**Pourquoi un registre ?**

Afin de répondre au mieux à vos besoins en cas d'évènement exceptionnel climatique (canicule, grand froid...) ou épidémique.

**Comment et où s'inscrire ?**

Vous pouvez vous inscrire à tout moment ou permettre à votre entourage de le faire pour vous. Votre accord est nécessaire pour valider l'inscription.

>> En remettant le coupon complété (au verso) à votre mairie ou votre CCAS

>> En prenant contact avec votre mairie par téléphone

